



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

Du Mercredi 26 Septembre 2018

Salle de réunion CAS Melun

CR N° 101

PRESENTS MESSIEURS : CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, HAAS Daniel,
RONGEON Michaël

PRESENTE MADAME : MEROT Muguette

ABSENT EXCUSE MONSIEUR : LIAIGRE David

ORDRE DU JOUR :

- 1/ APPROBATION DU C.R. N° 100
- 2/ VIE DES SECTIONS
- 3/ POINT FINANCIER
- 4/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU C.R. N° 100

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau.

2/ VIE DES SECTIONS

➤ Section BADMINTON :

Mail reçu fin août du Trésorier de la section Football qui souhaite la création d'une section Badminton loisirs jeunes et adultes avec ouverture aux extérieurs pour attirer plus de monde. Quel est le pourcentage demandé par le COSEG ?

Un mail a été envoyé par J.P. CLEQUIN fin août : une section Badminton est déjà affiliée au COSEG, nous ne pouvons pas en ouvrir une deuxième. La répartition OD/AD et Extérieur est de 80 % / 20 %.

➤ Section FITNESS :

Le professeur assurant les cours est en arrêt maladie. Le professeur de la section STEP assurera les cours pendant cette période.

Une demande de fonds pour payer le second professeur a été faite au COSEG.

Nous sommes en attente d'une réponse du GEVA (Groupement d'Employeur Francilien de la Vie Associative) sur le déroulement d'une absence (jours de carence, indemnité SS, ...).

Pourquoi payer les deux professeurs pendant cette période ?

Un mail sera envoyé à C. MERIEUX : pourquoi passer par le GEVA pour avoir un/des professeurs ? Pourquoi ne pas passer par un prestataire (payer à l'heure) comme la section ROCK ? Ou faire un contrat de prestation avec un club (comme le Tennis) ?

➤ Section PLONGEE :

P. LEGRAND a envoyé un mail à Jean-Pierre : la section arrête la convention avec la piscine de Dammarie les Lys et est en négociation pour en créer une avec celle de Melun (USM Plongée) qui coûterait moins cher (3000€ environ).

Si le COSEG reçoit une nouvelle convention de la part de Dammarie les Lys: la dénoncer à partir de Juin 2018.

➤ Section RANDONNEE :

L'AG se tiendra le 30 Novembre 2018 ?

➤ Section TENNIS :

Mail envoyé par J.P après le CR 100 du mois de Juin. Ken ARMOOGUN (président) a eu les habilitations nécessaires à la gestion du compte. Mais aucun trésorier en fonction à ce jour.

Nous reprendrons contact avec Ken prochainement pour qu'un trésorier soit nommé officiellement et qu'ainsi la section vive correctement.

3/ POINT FINANCIER

Les soldes des comptes sont de :

- 11 330 € pour le Compte Courant
- 9 016 € pour le livret Bleu.

➤ **Section BADMINTON :**

Toujours pas de changement suite aux CR 99 et CR 100 concernant les chèques non encaissés ainsi que la lettre de désistement envoyée.

N.B. : un chèque est valable 1 an et 8 jours.

Nous attendons l'adhésion 2018 d'un montant de 36 €.

Jacky demande s'il est nécessaire de faire une dernière relance ? Est-ce que la Section est intéressée par les subventions du COSEG ?

Jean-Pierre va téléphoner au Président et/ou Trésorier pour avoir des explications.

Informations reçues après la réunion (suite à la conversation téléphonique de Jean-Pierre)

La perte de clé d'un placard ainsi qu'une absence prolongée a empêché l'accès aux documents et aux carnets de chèques de la section.

Les choses sont rentrées dans l'ordre fin Septembre. Le chèque de 118,75 € a été mis en banque et la cotisation de 36 € a été envoyée au Trésorier.

T. BRINCOURT va prendre RDV à la banque pour avoir toutes les habilitations nécessaires à la gestion du compte.

Un bilan d'activité succinct pour 2017 a été adressé au Bureau le 03/10/2018

➤ **Section PLONGEE :**

Pour l'exercice 2017 : la somme de 3954,15 € n'est toujours pas réclamée et donc payée à Dammarie les Lys. Cette somme reste provisionnée en attente.

Pour l'exercice 2018 : l'accord a été donné pour la période du 12/01/2018 au 29/06/2018. Il reste à régler 2454,30 €.

Il restera à encaisser 1363,50 € (40% de la section plongée).

➤ **CONSEIL GENERAL 77 :**

La subvention de 580 € a été virée sur le compte le 25/09/2018. Le versement aux sections a été envoyé le 26/09/2018 soit :

- Football 309 €
- Cyclo Melun 164,95 €
- Cyclo Renardières 106,05 €

➤ Section SQUASH :

Le 2^{ème} chèque de subvention a été retourné à Jacky (Destinataire inconnue aux Renardières).

La Présidente ayant quitté la CAS Melun, le chèque sera envoyé à la Trésorière.

4/ QUESTIONS DIVERSES

FLCT : Un relevé de compte entreprise a été réceptionné par le département LME aux Renardières intitulé FLCT (adresse : avenue des Renardières). Le FLCT n'est pas une section sportive du COSEG.

Les 14,14 € évoqués dans le CR 100 correspondent à des frais de gestion de compte, la banque appelle ça « compte chapeau ».

Les membres du bureau du COSEG sont invités à l'AG du GEVA le 08/10/2018 à Croissy Beaubourg. Malheureusement, personne ne peut y participer.

La prochaine réunion de bureau se tiendra en Semaine 50.

LE SECRETAIRE
RONGEON Michael

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre